



Saint-Honoré- de-Témiscouata

Au sommet!

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné,
AVIS PUBLIC est, par les présentes données :

Que le Conseil municipal adoptera, à la séance extraordinaire tenue le 13 juillet 2022, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 369

Règlement d'utilisation de soldes disponibles de règlement d'emprunt fermé afin d'affecter une somme du solde disponible du Règlement numéro 321 pour les travaux de pavage des rues Caron et Jocelyn

Les personnes intéressées par le présent règlement peuvent le consulter au bureau municipal, 99, rue Principale, aux heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA
Ce 7^e jour de juillet 2022.

Michael Marmen, directeur général